

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 26 Juillet 2010

Présents : MM. THIBAUD Christian, CHAIGNE Michel, MME MANDIN Monique, MM BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, GRONDIN Bertrand, ANDRE Peter, BAUD Michel, MMES LEROY Anne-Marie, GAUDIN Annick, BOUTOLLEAU Roseline, MM. GILBERT Yannick, ROUSSEAU Yves, MMES WASELINCK Valérie, BICHON Virginie, M. PAGEAUD Patrick, MMES KARPOFF Béatrice, TULET Marianick.

Absents ayant donné pouvoir : M. PADIOLLEAU Fabrice à M. BILLON Jean-Yves, MME BRIEE Sophie à MME BOUTOLLEAU Roseline

Absentes : MME BATARD Martine, MME CHRETIEN Pascale, MME DUPE Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Election à l'unanimité du secrétaire de séance : Madame Virginie BICHON a été désignée secrétaire.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2010

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 14 Juin 2010.

Le procès-verbal de la séance du 14 Juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

69/10 – Restauration de tableaux – demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la restauration des cadres des trois toiles « Saint Sébastien », « Saint Roch », et « Baptême du Christ » de l'église St Philbert, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de la Vendée au titre du programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire.

Il convient d'approuver le plan de financement, et de solliciter une subvention de 50% auprès du Conseil général.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement des travaux de restauration des cadres des trois toiles tel que suit :

Dépenses		Recette	
Restauration des toiles	16.086,20 €	Subvention du Conseil général	9.580,50 €
Restauration des cadres	6.830,35 €	Autofinancement	13.336,05 €
Total	22.916,55 €	Total	22.916,55 €

- décide de solliciter une subvention de 50 % auprès du Conseil général de la Vendée au titre du programme de restauration et de mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

70/10 – Budget général – Titres irrécouvrables – Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'admettre en non valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des droits de place, soit 262,08 € et à des déchets ostréicoles, soit 64,00 €, soit un montant total de 326,08 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des droits de place, soit 262,08 €, et à des déchets ostréicoles, soit 64,00 €, soit un montant total de 326,08 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

71/10 – Contrat territorial unique 2010-2013 – Approbation de l'action n°11 – Réhabilitation et aménagement des anciennes halles à Beauvoir sur Mer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le programme d'actions pour le second Contrat territorial unique du Marais Breton Nord vient d'être approuvé par le Conseil de développement et validé par le Conseil communautaire.

La commune de Beauvoir sur Mer étant maître d'ouvrage de l'action n°11 : réhabilitation et aménagement des anciennes halles à Beauvoir sur Mer, il convient d'approuver ce projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve en tant que maître d'ouvrage l'action n°11 du Contrat territorial unique 2010-2013 : réhabilitation et aménagement des anciennes halles à Beauvoir sur Mer

- approuve le plan de financement de ce projet tel que suit :

Postes de dépenses	HT	TTC	Participation financière	
Honoraires et maîtrise d'oeuvre	37.625 €	45.000 €	Commune	568.800 €
Travaux	501.672 €	600.000 €	Région CTU	76.200 €
TOTAL	539.297 €	645.000 €		645.000 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

72/10 – Acquisition de la parcelle AS n°31

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n°31 d'une surface de 2.435 m², située à La Foliette, pour un montant de 9.15 €/m², prix net vendeur, soit un total de 22.280,25 €, prix net vendeur.

Monsieur le Maire précise que la commune aura à sa charge les frais d'acte et de géomètre ainsi que les impôts au prorata temporis à compter de la date de signature de l'acte constatant le transfert de propriété.

Le compromis de vente est consenti à la condition suspensive de son approbation par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le compromis de vente en date du 26 Mai 2010,

Vu l'avis du service des domaines en date du 07 Juin 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS n°31 d'une surface de 2.435 m², située à La Foliette, pour un montant de 9.15 €/m², prix net vendeur, soit un total de 22.280,25 €, prix net vendeur, et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente

- précise que les frais d'acte et de géomètre ainsi que les impôts au prorata temporis à compter de la date de signature de l'acte constatant le transfert de propriété sont à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

73/10 – Acquisition de la parcelle AN n°25

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée section AN n°25 d'une surface de 2.000 m², située au lieu dit « La Pierrière de la Roche », pour un montant de 9,15 €/m², prix net vendeur, soit un total de 18.300 €, prix net vendeur.

Monsieur le Maire précise que la commune aura à sa charge les frais d'acte et de géomètre ainsi que les impôts au prorata temporis à compter de la date de la signature de l'acte constatant le transfert de propriété.

Le compromis de vente est consenti à la condition suspensive de son approbation par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le compromis de vente en date du 14 Juin 2010,

Vu l'avis du service des domaines en date du 14 Novembre 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°25 d'une surface de 2.000 m², située au lieu dit « La Pierrière de la Roche », pour un montant de 9,15 €/m², prix net vendeur, soit un total de 18.300 €, prix net vendeur, et autorise Monsieur le maire à signer le compromis de vente

- précise que les frais d'acte et de géomètre ainsi que les impôts au prorata temporis à compter de la date de signature de l'acte constatant le transfert de propriété sont à la charge de la commune de Beauvoir sur Mer

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

74/10 – Clos St Antoine – Dénomination du lotissement et de la rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer le lotissement communal situé Chemin de la Chèvre ainsi que sa rue.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dénommer le lotissement communal situé Chemin de la Chèvre : Lotissement du Clos Saint Antoine
- décide de dénommer la rue dudit lotissement communal : Rue du Clos Saint Antoine
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

75/10 – Avenue des Moulins – Dénomination d'une impasse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de dénommer une impasse sans nom située Avenue des Moulins.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dénommer l'impasse sans nom située Avenue des Moulins : Impasse des Meuniers
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

76/10 – Lotissement Le Pontreau – Intégration de la voirie dans le domaine public communal – Approbation du rapport du commissaire enquêteur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement Le Pontreau, l'enquête publique de classement des équipements communs du lotissement dans le domaine public communal s'est déroulée en Mairie du lundi 21 Juin au mardi 06 Juillet 2010.

Les équipements communs sont les voies, trottoirs, passages piétonniers, espaces verts et les différents réseaux.

Il convient à présent d'approuver le rapport du commissaire enquêteur et de décider le classement de l'Impasse de la Yole, de la Rue de l'Estran, de la Rue de la Chaloupe, de l'Impasse de la Frégate et de l'Impasse de la Caravelle et de leurs équipements communs dans le domaine public communal, ce qui portera la longueur totale de la voirie communale à 22.435 km.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-9,

Vu la délibération n°13/04 en date du 9 Février 2004,

Vu la convention de transfert à la commune des équipements communs du lotissement Le Pontreau en date du 13 Janvier 2004,

Vu la réception des travaux en date du 22 décembre 2009,

Vu la délibération n°63/10 en date du 14 Juin 2010 autorisant Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'enquête publique et à désigner un commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté n°103/10 en date du 1^{er} Juin 2010 désignant Monsieur Gérard ROCHEREAU commissaire enquêteur et prescrivant l'enquête publique,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 8 Juillet 2010,

Considérant que les conditions requises pour le classement des équipements communs visés dans domaine public sont réunies,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'intégrer les équipements communs de l'Impasse de la Yole, de la Rue de l'Estran, de la Rue de la Chaloupe, de l'Impasse de la Frégate et de l'Impasse de la Caravelle dans le domaine public communal

- décide de modifier le tableau récapitulatif de la voirie communale, dont la longueur totale est portée de 21,870km à 22,435km

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

77/10 – Parcelle AI n°79 – Établissement d'une servitude au profit d'ERDF

Monsieur le maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation par la société ERDF d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AI n°79 sur laquelle est située la piscine intercommunale, il convient d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société ERDF.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le projet d'acte de convention de servitudes entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société ERDF,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société ERDF établissant une servitude au profit de la société ERDF pour l'exploitation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section AI n°79

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre la commune de Beauvoir sur Mer et la société ERDF

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

78/10 – Vendée eau – Approbation du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en application des dispositions légales et réglementaires, le conseil municipal est amené à approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le rapport annuel 2009 de Vendée eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport annuel 2009 de Vendée eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

79/10 – Commune touristique – Demande de dénomination

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un décret du 2 Septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique : la présence d'un office de tourisme classé, l'organisation « en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif », et une capacité d'hébergement d'une population non permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer semble remplir les conditions ainsi posées et qu'il s'avère intéressant et utile de solliciter la reconnaissance de la qualité de « commune touristique » et de déposer un dossier auprès de la préfecture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.133-11 et suivants et R.133-32 et suivants,

Vu le décret n°2008-884 en date du 2 Septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Considérant que la commune de Beauvoir sur Mer remplit les conditions ainsi posées et qu'il s'avère intéressant et utile de solliciter la reconnaissance de la qualité de « commune touristique » et de déposer un dossier auprès de la préfecture,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter auprès du préfet la dénomination de « commune touristique » en application des articles R.133-32 à R.133-36 du Code du tourisme
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

80/10 – Tableau des effectifs – Création de deux postes pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles primaires et maternelles, et afin d'assurer en toute sécurité le transfert des enfants au restaurant scolaire, il est nécessaire de créer 2 emplois à temps non complet.

Il est proposé de créer les emplois suivants :

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à 4h30 hebdomadaires
Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à 5h hebdomadaires

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de créer les emplois suivants :

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à 4h30 hebdomadaires

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à 5h hebdomadaires

- précise que le tableau des effectifs est établi comme suit :

Temps complets

1 DGS

1 attaché principal

1 rédacteur chef

1 rédacteur

1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe

3 adjoints administratifs 1^{ère} classe

3 adjoints administratifs 2^{ème} classe

1 brigadier

1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles

1 technicien supérieur chef

1 technicien supérieur

1 agent de maîtrise

7 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe

2 adjoints techniques 1^{ère} classe

6 adjoints techniques 2^{ème} classe

Temps non complet

1 Educateur APS 2^{ème} classe à 31,5/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 33/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 30/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 29/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 22/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 18,5/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 6/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 12/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 4,5/35^{ème}

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 5/35^{ème}

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

81/10 – Régime indemnitaire - Modification

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 mai 2007, l'indemnité d'exercice de mission a été instituée pour les agents de la filière administrative : attaché, rédacteur, adjoint administratif.

Monsieur le maire propose d'instituer l'Indemnité d'Exercice de Mission au profit des agents des cadres d'emploi des Agents de Maîtrise, des Adjointes Techniques, des Agents Spécialisés des Ecoles maternelles et des Educateurs APS.

Les agents titulaires, stagiaires et non titulaires pourront bénéficier de cette indemnité.

L'attribution individuelle sera effectuée par arrêté du Maire avec application d'un coefficient multiplicateur au montant de référence dans les limites du décret 97-1223 du 26 décembre 1997.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'instituer l'Indemnité d'Exercice de Mission au profit des agents des cadres d'emploi des Agents de Maîtrise, des Adjointes Techniques, des Agents Spécialisés des Ecoles maternelles et des Educateurs APS.

- précise que l'attribution individuelle sera effectuée par arrêté du Maire avec application d'un coefficient multiplicateur au montant de référence dans les limites du décret 97-1223 du 26 décembre 1997.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

82/10 – SyDEV – Opération d'éclairage public Route des Ostréiculteurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un effacement du réseau électrique dans la zone agglomérée de la Route des Ostréiculteurs, il convient d'approuver la convention n°2010.EFF.0079 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique, établissant une participation financière de la commune à hauteur de 121.966,00 € pour un montant total de travaux de 209.003,00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention n°2010.EFF.0079 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique, établissant une participation financière de la commune à hauteur de 121.966,00 € pour un montant total de travaux de 209.003,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

83/10 – SyDEV – Opération d'éclairage public Parking des Paludiers – Avenant n°01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'une opération d'éclairage au Parking des Paludiers, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention n°2010.ECL.0451 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, lequel prévoit une participation de la commune à hauteur de 809,00 € pour un montant total de travaux de 1.383,00 €.

L'avenant prévoit la dépose et la repose d'un candélabre d'éclairage public, ainsi que des travaux de Génie Civil et de percement pour le futur panneau d'informations.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 à la convention n°2010.ECL.0451 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage, lequel prévoit une participation de la commune à hauteur de 809,00 € pour un montant total de travaux de 1.383,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

84/10 – SyDEV – Opération d'éclairage public Place St Philbert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réparation du carreau de la fosse Place St Philbert suite à des vandalismes, il convient d'approuver la convention n°2010.ECL.0948 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 254,00 € pour un montant total de travaux de 507,00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention n°2010.ECL.0948 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 254,00 € pour un montant total de travaux de 507,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

85/10 – SyDEV – Panneaux journaux lumineux Place des Paludiers et Gois

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la pose de panneaux journaux lumineux au Gois et au parking des Paludiers, il convient d'approuver la convention n°2010.ECL.0959 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 19.867,00 € pour un montant total de travaux de 33.944,00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la convention n°2010.ECL.0959 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage établissant une participation de la commune à hauteur de 19.867,00 € pour un montant total de travaux de 33.944,00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vente du bâtiment devant l'église ayant accueilli le commerce de Madame BROSSARD

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bâtiment situé 4 Grand Rue est en vente. La commune serait intéressée par l'acquisition de ce bien.

Remerciements

- de la part de Mme LEROY Anne-Marie à l'occasion du décès de son frère Pierre-Yves CHEVRIER

- de la famille BARRETEAU à l'occasion du décès de Daniel BARRETEAU

- de la part de l'Adjudant chef Freddy GABORIT du centre de secours et du Président de l'amicale des sapeurs pompiers pour la préparation de la passation de commandement le 4 Juin 2010

- de la part de la MSA pour l'organisation d'un atelier mémoire PAC EUREKA pour les personnes âgées.

Activités estivales

Monsieur le Maire souligne la qualité des festivités du 14 Juillet et de la fête de la musique et remercie le personnel municipal pour sa mobilisation à cette occasion.

Salle de tennis

Denis TESSON donne lecture des entreprises retenues pour le marché de la salle de tennis et informe que les travaux commenceront le lundi 30 Août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50

Le Maire
Christian THIBAUD

La Secrétaire de séance
Virginie BICHON